

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 8 avril 2022 15:37
À:
Objet: Demande d'accès à l'information n° 200789977 - Courriel réponse
Pièces jointes: 3. Lettre du 2018-09-07_biffé.pdf; 1. R.I. du 2013-04-10_biffé.pdf; 2. ANC du 2013-04-26.pdf; A- Art. 48_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 mars 2022, concernant plusieurs lieux dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges, plus spécifiquement pour les lots 1 870 708, 1 870 710 à Pointe-des-Cascades

Les documents visés par votre demande sont joints au présent courriel.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent du Village de Pointe-des-Cascades. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

POINTE-DES-CASCADES
Me Julie Paradis
Avocate, adjointe au directeur général,
responsable du greffe
105, ch. du Fleuve
Pointe-des-Cascades (QC) J0P 1M0
Tél. : 450 455-3414 #221
Télec. : 450 455-9671
jparadis@pointe-des-cascades.com

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-04-10 Heure d'arrivée : 10 h 05 Heure de départ : 11 h 00
Inspecteur : Christine Rondeau Accompagné de :

N° intervention : 300796249 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7343-16-01-0390100 N° du rapport d'inspection : 401025602
N° demande : 200364099 Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant le dépôt de neige usée dans la rive et le littoral du Canal de Soulanges à Pointes des Cascades.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Terrain municipal rive et littoral du Canal de Soulanges; Lot 1870 708
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2141327 Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté :
Cadastre du Québec : 1870708
Chemin de l'Aqueduc, Pointe des Cascade
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,330567366000:-73,970603397200

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité de Pointe-des-Cascades		105, chemin du Fleuve Pointe-des-Cascades (Québec) J0P 1M0	13435656

Conditions météo

Soleil

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s. o.

Photos numériques

DSCN3578 à 3583 Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L1 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\ronch01
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> s. o.	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je me rends sur les lieux d'inspection par le chemin de l'Aqueduc. Il y a un bâtiment municipal qui semble être une station de pompage. Il n'y a personne. Le chemin de l'Aqueduc sépare le bâtiment municipal du cours d'eau Canal de Soulanges.

Je vais sur la rive du Canal, je constate que :

- Il y a une ouverture dans la glissière de sécurité de la route, laissant un passage jusqu'au littoral (photo 2)
- Il n'y a plus de neige en rive du cours d'eau
- Présence de marques sur le sol qui atteste qu'il y a eu des travaux dans la rive (marques de grattage, absence de végétation).
- Ces marques se rendent jusqu'au littoral.

Je communique avec l'inspecteur municipal Samuel Bleau. Il n'est pas au courant d'activité de dépôt de neige en rive et en littoral du Canal de Soulanges.

Il me dit de communiquer avec Dominique Beaulieu, le DG de la municipalité. Je laisse un message.

Je parle avec monsieur Beaulieu le 12 avril dernier.

- Il me dit qu'il est certain que ses employés n'ont jamais poussé de la neige en rive et en littoral. Il les a même confrontés avant notre conversation et les employés lui ont assuré de ne jamais avoir fait une telle activité.
- Il m'indique que le chemin de l'Aqueduc est déneigé à l'aide d'une gratte (la municipalité n'a pas souffléuse et il ne ramasse pas les neiges). Qu'il se peut que certaines quantités de neige jaillissent en littoral et en rive lors du déneigement du chemin (exclu de l'application de la LQE; SCW-823531 copie placée au dossier).
- Il aimerait avoir la photo du plaignant qui nous permet de croire qu'il y a eu dépôt de neige en rive et en littoral.

J'envoie un courriel au plaignant lui demandant la permission de transmettre la photo (courriel du 12 avril 2013, copie placée au dossier). Le plaignant me répond par l'affirmative (courriel du 12 avril 2013, copie placée au dossier).

Je transfère la photo à Monsieur Beaulieu et il me répond que ça ne se reproduira plus (courriel du 12 avril 2013, copie placée au dossier).

3. Description de l'inspection

Dépôt de neige en rive et littoral du Canal de Soulanges

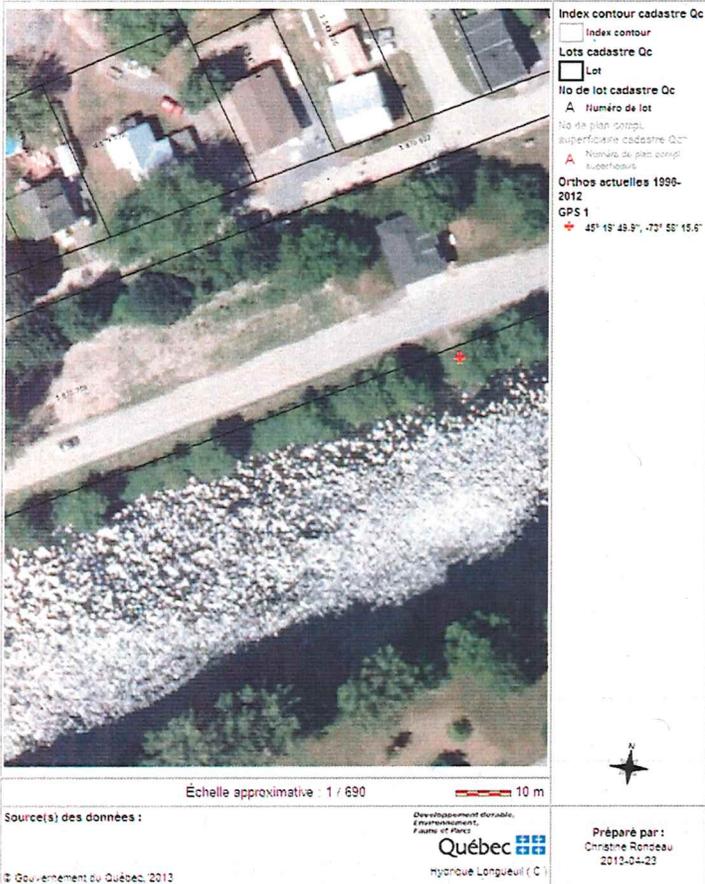


Figure 1 : Point GPS (sur orthophoto SAGO) du lieu d'inspection; neiges poussées en rive et littoral du Canal de Soulanges.



Photo 1 : Bâtiment municipal; Station de pompage

Photo 2 : Ouverture dans la glissière de sécurité de la route.



Photo 3 : Marques de grattage en rive du Canal de Soulanges

Photo 4 : Marques de travaux jusqu'au littoral du Canal de Soulanges.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

Lors de cette inspection, j'ai constaté 1 manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- Travaux en rive et littoral du Canal de Soulanges; Avoir poussé des neiges en rive et littoral du cours d'eau. Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al 1-2

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements :

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :

1- Impact sur la santé ou l'environnement :

Il n'y a pas de risques observés d'atteinte à la santé humaine;

L'atteinte à l'environnement est faible, avoir poussé des neiges en rive et littoral de cours d'eau.

2- Vulnérabilité du milieu récepteur :

- Le milieu récepteur a un caractère sensible puisque les travaux se sont effectués en rive et en littoral;

J'évalue les conséquences du manquement comme étant faible étant donné l'impact faible sur l'environnement.

3- Facteurs aggravants et atténuants:

- non

Traitement recommandé : Faible

6. Recommandations

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité.

Rédigé par : Christine Rondeau

Date de rédaction : 2013-04-16

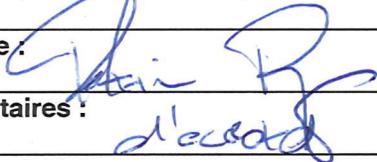
Signature :


7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : chef d'équipe intérim

Signature :



Date : 2013-04-25

Commentaires :



Rondeau, Christine

Art. 48 de la L.A.D.

De : Christine.Rondeau@mddefp.gouv.qc.ca [mailto:Christine.Rondeau@mddefp.gouv.qc.ca]

Envoyé : 12 avril 2013 15:57

À : dg@pointe-des-cascades.com

Objet : Neiges poussées en rive et littoral du canal de Soulanges

Bonjour Monsieur Beaulieu,

Voici, comme convenu, la photo prise de la machinerie en bordure du canal de Soulanges.

Cordialement,

Christine Rondeau,

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs.

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: 450-928-7607 poste 377

Fax: 450-928-7625

christine.rondeau@mddefp.gouv.qc.ca

www.mddefp.gouv.qc.ca

Rondeau, Christine

Art. 53-54 de la L.A.D.

From: Christine.Rondeau@mddefp.gouv.qc.ca

Sent: Friday, April 12, 2013 12:09 PM

To: Art. 53-54 de la L.A.D.

Subject: RE : Neige usée poussées dans le canal de Soulanges, Pointe des Cascades

Bonjour Madame | Art. 53-54 de la L.A.D.

J'ai finalement parlé à Monsieur Beaulieu ce matin.

Il me demande une copie de la photo que vous nous avez fournie. Ses employés lui disent n'avoir jamais poussé de la neige dans le canal. Il voudrait les confronter avec la photo.

J'ai besoin, avant tout, de votre permission, et soyez assuré que votre identité ne sera pas dévoilée.

Cordialement,

Christine Rondeau,

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs.

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: 450-928-7607 poste 377

Fax: 450-928-7625

christine.rondeau@mddefp.gouv.qc.ca

www.mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Rondeau, Christine

Envoyé : 10 avril 2013 18:01

À : 'Art. 53-54 de la L.A.D.

Objet : Neige usée poussées dans le canal de Soulanges, Pointe des Cascades

Bonjour Madame Rozon,

Je vous informe que l'inspection a été réalisée aujourd'hui.

Pour plus d'information vous pouvez communiquer avec moi au 450-928-7607 poste 377.

2013-04-23

Cordialement,

Christine Rondeau,

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs.

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: 450-928-7607 poste 377

Fax: 450-928-7625

christine.rondeau@mddefp.gouv.qc.ca

www.mddefp.gouv.qc.ca

Rondeau, Christine

De: Rondeau, Christine

Envoyé: 10 avril 2013 18:01

À: Art. 53-54 de la L.A.D.

Objet: Neige usée poussées dans le canal de Soulanges, Pointe des Cascades
Bonjour Madame Rozon,

Je vous informe que l'inspection a été réalisée aujourd'hui.
Pour plus d'information vous pouvez communiquer avec moi au 450-928-7607 poste 377.

Cordialement,

Christine Rondeau,

Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs.

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: 450-928-7607 poste 377

Fax: 450-928-7625

christine.rondeau@mddefp.gouv.qc.ca

www.mddefp.gouv.qc.ca



Longueuil, le 26 avril 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Municipalité du village de Pointe-des-Cascades
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades (Québec) J0P 1M0

N/Réf. : 7343-16-01-0390100
401025681

**Objet : Dépôt de neige usée en rive et littoral du canal de Soulanges, lot
1 870 708, chemin de l'aqueduc, Pointe-des-Cascades**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 10 avril 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir déposé des neiges usées en rive et littoral du canal de Soulanges.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al 1 et 2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire cesser l'activité et pour respecter la loi.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Christine Rondeau au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 377 ou à l'adresse courriel christine.rondeau@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.



Patrice Bourque, chef d'équipe
Secteur hydrique

PB/CR/nd

Longueuil, le 7 septembre 2018

M. Serge Raymond
Directeur général
Municipalité du village de Pointe-des-Cascades
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades (Québec) J0P 1M0

N/Réf. : 7430-16-01-0953201
401734980

Objet : Intervention en rive et littoral pour l'installation de quatre prises d'eau sèches, à Pointe-des-Cascades - Fermeture

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande du 15 mai 2018 et reçue le 16 mai 2018 concernant le projet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'analyse de votre dossier, nous vous avons fait parvenir des demandes d'information supplémentaire, soit :

1. Accusé de réception de la demande du 24 mai 2018;
2. Lettre de rappel du 13 juillet 2018.

Nous n'avons pas reçu les renseignements ou documents manquants et, à ce jour, votre demande demeure incomplète. Nous vous informons que nous avons terminé l'analyse des documents présentés et que nous ne sommes pas en mesure de délivrer l'autorisation demandée. Nous fermons donc votre demande.

Veuillez prendre note que nous conserverons les documents présentés. Vous pourrez y faire référence si vous désirez présenter une nouvelle demande lorsque tous les documents manquants seront en votre possession.

Toutefois, si vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à Madame Marianne White, que vous pouvez joindre au 450 928-7607, poste 326.

Nous désirons également vous aviser que les frais déjà acquittés couvrent le traitement de cette demande et que de nouveaux frais s'appliqueront pour la présentation d'une nouvelle demande. Vous pouvez consulter l'arrêté ministériel concernant les frais

...2

exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* à l'adresse Internet suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm

Enfin, nous vous rappelons qu'il ne vous est pas permis de réaliser ou d'exploiter votre projet avant d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Recevez, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Secteurs agricole, hydrique, municipal et naturel,

ORIGINAL SIGNÉ

DL/mw

Daniel Leblanc, ing., M.Sc.A.

C.C. Art. 23-24 de la L.A.D.
Marie-Hélène Fraser – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs